

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien

Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat

Objet de la prestation : Délivrance d'attestation provisoire pour bénéficier des avantages fiscaux

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu l'accord de principe ou l'accord de la commission technique

Pièces à fournir

- Demande au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- Facture proforma du matériel objet de la demande
- Avis d'arrivée du matériel sus-visé

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier- Etude du dossier- Réponse au demandeur	<ul style="list-style-type: none">- Direction de promotion des investissements- La douane	<ul style="list-style-type: none">- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et /ou réglementaires

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements